La victime

Cependant le jeune gémissait et pâlissait à terre. — Qu'avez-vous? — A Courbevoie personne ne vous a rien dit?

Tout en parlant, le commissaire de police trouva deux pesetas, qu'il mit dans sa poche :

CH. GÉNISSET

Chirurgien-dentiste

16, rue des Vosges, Paris.

Prothèse Spéciale de fournitures faite à M. Brébion, médecin-major au 38e régiment d'infanterie, « — Ne vous gênez-vous pas pour Génisset? demanda le commissaire au marchand.

— Oui, j'ai été volé.

— Et vous, vous-êtes-vous monsieur Breton?

A ces mots, le blessé ouvrit de grands yeux, poussa deux ronflements nouveaux : « Ah! ma pauvre... » puis il expira.

Le meurtrier

La victime était connue, mais quel était son meurtrier?

L'homme qui, dix minutes plus tôt, avait violemment insulté M. Génisset, n'était-il point, par hasard, celui dont le nom figurait sur le fichier trouvé dans la poche de celui-ci, ce major Breton qui, singulier hasard, habitait précisément, depuis quelques jours, l'avenue Marceau, presque en face du domicile d'où venait de sortir le malheureux?

Tout à l'heure, tandis qu'il buvait en menthe, Génisset ne venait de prononcer et tandis qu'il apportait fébrusement la selle commune on l'entendait murmurer : « C'est bien clair, elle que je viens de voir monter en fiacre!... Eh bien! vous en avez du beau monde dans votre quartier!... Votre voisine n'a vraiment pas de chance!... Oh! cet hôtel comme ministère de police, que je le fasse arrêter sans retard!...»

De plus, pendant que le blessé se roulait à terre, le commissaire en quête d'un médecin, avaient probablement sonné chez ce major et bien qu'on ait trouvé de la lumière au son logis, la porte était demeurée close!

Il y avait là des coïncidences étranges. Aussi le commissaire de police alla-t-il sonner chez le major. — Nul ne lui répondit!

Ce silence confirmait les soupçons, et comme une fenêtre de la maison Breton était ouverte au premier étage, deux sergents de ville la franchirent au moyen d'une échelle, puis pénétrèrent prudemment dans l'appartement.

Tout était vide!... Ni le major Breton, ni Mme Suzette, une femme qui, du reste, ressemblait aux voisins « sa maîtresse, disait-on légitime ». Plus personne au logis!

De plus, le désordre des meubles indiquait un départ précipité et l'examen rapide des lieux révélait que la fuite des fugitives s'était opérée au travers du jardin, au-dessus d'un treillage en bois, haut d'environ 1 mètre 50 centimètres, au bas duquel se trouvait encore un escabeau.

On était donc bien chez le meurtrier.

Effectivement, quinze jours plus tôt, le 13 octobre, à deux heures de l'après-midi, Emile-Jean Breton, médecin-major de 1re classe au 38e régiment de ligne, se présentait à la Place, place Vendôme et il y constituait prisonnier.

Le mobile du meurtre

Comment donc cet officier supérieur, docteur de la Faculté de Strasbourg depuis 1867, chevalier de la Légion-d'honneur depuis 1880, a qui ses chefs, reconnaissant son dévouement et son zèle, n'ont jamais reproché qu'une certaine négligence dans sa comptabilité, comment ce soldat, s'avait comme « le type véritable du médecin militaire », comment le major Breton, en un mot, a-t-il pu devenir un meurtrier?

Cherchez la femme

Cherchez la femme! Elle s'appelle aujourd'hui, de son nom de jeune fille, S. Razin; elle est épouse divorcée de M. Rayband et c'est parce que tous deux ont voulu l'imposer dans le cœur du Docteur Breton et le major Breton va comparaître en cour d'assises.

Amis avant-hier

Amitoïa en effet, en 1871, le major et sa vieille Raimd les mettaient amis du monde. — A cette époque, Rayband était élève mécanicien chez un Gendarme à Paris, Rue Bayen, fréquentait le café, et, cette-ci, simple aide-major au 6e cuirassier, était, néanmoins beaucoup aux opérations de la chirurgie civiles: et les liaisons d'amitié avec l'élève Génisset.

En 1875, cependant, les deux amis se perdirent de vue et ne se retrouvèrent en 1886 au grand changement qu'était opéré dans la position de Génisset. D'abord, en effet, celui-ci était doublé d'artiste à Vincennes; en outre, il avait, à la fin de 1884, pris pour associée une dame Rayband, sa voisine, qui, séparée de fait d'avec son mari, était en instance de divorce et qui, fort intelligente, s'était fait recevoir tout dernièrement chirurgien-dentiste.

C'est dans une association commerciale, sorte de faux ménage, que le major Breton retrouvait son ami d'autrefois. Cela pourtant ne parut point l'effarouher, car, désireux de plaire à la société Génisset-Rayband, il gagnait la confiance de Génisset en chloroformant, à ses malades des injections de cocaïne, et mérrait les bonnes grâces de la dame Rayband en s'intéressant à la santé de sa fille malade.

Ennemis hier

Bref, la conséquence de son retour chez Génisset fut celle qu'il fallait prévoir: Mme Rayband devint rapidement la maîtresse et les rendez-vous se donnèrent dans ce pauvre Génisset jusqu'au jour où, point-à, devinant tout, réalisa l'association qui le liait à la femme Rayband et son ami.

« — Je vais partir pour l'Amérique, dit-il à cette femme, et, moyennant 25,000 francs payables avant-hier, je vous laisse mon fonds. » — Et, Bénéfit, il est vrai, Génisset apprenant l'instance en divorce commencée par son associée, intenta de rayiser et se proposait pour l'épouser, mais le major l'empêchait sur les lieux de cette de Mme Rayband, présumée Razin, grâce au divorce, et, sous prétexte de malaisements injurieux, celle-ci courait bientôt jusqu'à Strasbourg, où, le gérant du major, lui assassiner un aide que, bien entendu, celui-ci ne lui refusait pas.

Désespoir de l'abandonné

Voilà donc Génisset complètement seul à Vincennes.

Dès lors, furieux, il ne va plus cesser d'accabler ses anciens amis de lettres injurieuses — à la femme Rayband, il envoyait composé de cinq lettres dont un objet qui lui appartenait jadis; à l'homme il reprochera de « recéler » ses objets. — Il tirera sur eux des traites pour 25,000 francs environ, valeur des objets dont il se déclare dépossédé. — Il écrira, dans les premiers jours de janvier 1888, au colonel du 6e qu'on a indiqué comme que le major Breton, détourné de ses devoirs, son ancienne associée; et cette lettre va jusqu'à une main répétionnelle sévère et sévère; et, le colonel, à l'opposition d'une réhabilitation séparée. Enfin, certaines lettres attirent à ses lecteurs le pour ce, par hasard, il rencontre Mme Razin à la gare de Lyon, la fausse cousine que fit sous femme, à Montargis, en février 1884.

Dans ces conditions, l'état d'esprit des personnages de drame se devine aisément. Vienne une nouvelle entremaque entre les deux hommes, le temple éclatera.

Premières violences

Ainsi fut-il le 10 juillet 1891.

Ce jour-là, le major et sa maîtresse durent traverser Paris pour aller à Plombières y passer les vacances. Seulement, ils ne dînèrent point, entre au *Café du Cercle*, boulevard Haussmann, et, vers 8 heures, Génisset, qui, en quête de renseignements, se trouvait à proximité, les aperçut. Il les suivit, et, dans le cours de la soirée, quand Breton leur fit quitter la table, Génisset se jeta sur la femme...

Mais, à ce moment, Génisset semble vouloir se ressaisir, et, dans le cours de la soirée, il se rend à Vincennes et, après coups de revolver, il tire sur le major Breton, qui, en sa qualité de médecin-major, ne peut pas se le tuer de suite.

Dans la correspondance de Génisset se dévoile plus fortement encore que par le passé, le caractère de ce malheureux, qui, dans ses lettres, se montre tantôt à Cauchemar, tantôt à Cauchemar.

Les débats

Tout ce que les débats sont ouverts, Mr Léon, au nom des cours de l'Assisé, demande un complément d'admettre celles-ci comme parties plaignantes, pour qu'elles puissent suivre l'affaire et poser, tant dans l'interrogatoire de l'accusé que dans les dépositions des témoins, des éléments qui leur serviront à introduire devant la juridiction civile une action en dommages-intérêts contre M. Breton.

Mais M. le lieutenant-colonel Baillaud, commissaire du gouvernement, ne croit pas cette admission possible, et, très brièvement, mais dans les meilleurs termes, il invoque les textes de loi qui, à son avis, s'opposent à ce qu'il soit fait droit aux conclusions de Mr Léon.

Lé représentant d'une partie civile, dit-il, n'est pas recevable devant les conseils de guerre, aux termes du code militaire. C'est un principe absolu.

Mr Léon insiste cependant, s'efforçant d'établir une dis inction entre la « partie civile » et la « partie plaignante », qui, dans l'espèce, ne sollicite aucune indemnité et se présente seulement comme un auxiliaire de l'accusation.

Mr Albert Danet, défenseur de l'accusé, s'en rapporte complètement à la sagesse du conseil.

A une heure vingt le conseil se retire pour délibérer.

Moins de dix minutes après, il rapporte un jugement par lequel les conclusions de Mr Léon sont rejetées « attendu que les conseils de guerre ne peuvent statuer que sur l'action publique et ne peuvent admettre l'intervention d'une partie civile. »

L'interrogatoire

Il y a une trentaine de témoins, parmi lesquels figure en première ligne Mme Sarrazin. On en appelle; on donne lecture du rapport qui devant la juridiction militaire, lien d'acte d'accusation. Toutes ces formalités prennent un assez long temps. Enfin l'interrogatoire de l'accusé commence.

Le général Darras. — Quelles sont les intentions que vous avez à apporter au conseil?

Le lieutenant-colonel. — Mes justifications? mon général, ce sont les révélations, les accusations calomnieuses dont je n'ai cessé d'être l'objet pendant de longs mois. Ce sont les lettres de dénonciation injurieuses dont il m'accablait, l'appellation de lâche — et je ne crois pas le mériter — qu'il me prodiguait, les malédictions enfin qu'il faisait subir à une femme et qui étaient véritablement odieuses!... c'étaient tous les jours des menaces de poursuites, il parlait de cour d'assises, de m'arracher la croix. Je voulais éviter le scandale. Enfin, une dernière vexation m'a fait éclater, ainsi que je l'ai dit : j'étais un homme à bout de forces!

Le général Darras. — Je dois reconnaître que vous fûtes considéré par vos chefs comme un excellent serviteur de l'Etat, le type du bon médecin militaire, très dévoué à vos malades, très attaché à vos devoirs. Vous avez même fait preuve, à Montargis, lors d'une épidémie, d'un dévouement qui a été apprécié jusque dans le monde.

Votre colonel vous reproche seulement pour la dernière année quelques négligences dans la tenue de vos comptes. Peut-être aussi avez-vous enfreint les lois de la déficatesse en recevant chez vous une femme avec les objets qu'elle avait emportés. *Toujours est-il que c'est à ce moment, quand vous* avez fait la connaissance de cette femme que vous avez dévié de la droite voie. Comment l'avez-vous connue?

L'accusé, d'une voix très ferme, raconte comment il s'était lié avec Génisset, puis comment Mme Rayband est devenue sa maîtresse. Ce sont là des détails qui sont connus. Il convient toutefois de faire remarquer que M. Breton, contrairement à ce que dit le rapport, affirme n'avoir pas été le « lâche » familier, le commensal « du ménage Génisset-Rayband.

J'allais chez eux, dit-il, à peu près une fois tous les deux mois; et je ne soupçonnais pas d'abord les relations de Mme Rayband et de Mme Breton; elles paraissaient professer une profonde indifférence pour mon associée.

Mes rapports avec Mme Rayband devinrent tout à fait intimes, lorsque j'eus soigné et sauvé sa fille.

Le général Darras. — Et Génisset?

L'accusé. — Il paraissait ne pas s'émouvoir et cependant je crois bien qu'il n'ignorait pas sa situation.

M. Breton expose ensuite que Mme Rayband finit par venir lui demander l'hospitalité, parce qu'elle était effrayée de l'attitude Génisset s'exprimer en termes blessants sur le compte du médecin-major.

« J'ai pu en effet, conclut-il, ne pas le lui refuser; il me semblait que la courtoisie, la galanterie m'imposaient l'obligation de recueillir une femme qui en somme souffrait à cause de moi! »

Breton dit qu'il avait pris l'habitude de porter un revolver chargé à la suite des menaces de Génisset.

Le président lui demande des explications au sujet de l'abandon de son poste.

Breton répond qu'il voulait mettre sa maîtresse en sûreté.

L'accusé se rassoit au milieu du mouvement de sympathie.

Le défilé des témoins commence ensuite.

Ils prêtent pour la plupart le récit de crime et de la fuite et exposent que Génisset a toujours agi par jalousie.

L'audience est renvoyée à demain.

Le crime du boulevard du Temple

Fausse piste

Paris, 22 décembre. — Sur la dénonciation d'une dame Gourgand, marchande de recordsaisonnaire de la rue de Bretagne, la police a arrêté un individu qui lui offrait un ryate une reconnaissance portant engagement de bijoux.

On crut qu'il tenait l'assassin de la dame Delfard et on s'aperçut que son signalement ne répondait en rien à celui du coupable.

Conduit au service anthropométrique, cet individu a été reconnu pour être un repris de justice déjà condamné cinq fois pour vol.

Faits divers Télégraphiques

(De nos correspondants spéciaux)

ACCIDENT DE TUNNEL. — Rodez, 22 décembre. — Un éboulement s'est produit ce soir, vers six heures, au tunnel de Fraysses, près Grosnac. On ouvrier a été tué et deux autres très grièvement blessés. Les communications entre Capdenac et Rodez sont interrompues.

TIRAGES D'OBLIGATIONS

CRÉDIT FONCIER

Obligations foncières 1853

Le numéro 180,563 gagne cent mille francs.

Le numéro 104,014 gagne cinquante mille francs.

Le numéro 190,810 gagne quarante mille francs.

Le numéro 188,976 gagne trente mille francs.

Le numéro 176,872 gagne vingt mille francs.

Emprunt foncier 1863 4 0/0

Le numéro 9,369 de la 30e série gagne 100,000 francs.

Le numéro 9,360 de la 20 série gagne 30,000 francs.

Emprunt 1875 obligations communales 5 0/0

Le numéro 171,136 gagne 100,000 francs.

Le numéro 303,384 gagne 50,000 francs.

Dernière Heure

Service téléphonique de l'Agence Havas

Mort d'Albert Wolff

Paris, 22 décembre. — Albert Wolff, critique du *Figaro*, est mort ce soir à huit heures d'une congestion pulmonaire. Il

Un discours de M. d'Haussonville

Marseille, 22 décembre. — Le comte d'Haussonville a réuni ce soir les notabilités du parti *conservateur de Marseille pour* l'entretenir avec eux de la situation politique actuelle.

Il a profité de cette réunion pour démentir catégoriquement le bruit répandu par un journal anglais que le comte de Paris, découragé, serait décidé à renoncer à la lutte, à abandonner les complètes royalistes et, en un mot, à acheter la fin de son exil au prix de concessions incompatibles avec l'honneur.

Les funérailles du d^r Haynaut à Béthune

La ville de Béthune avait pris hier un aspect funèbre. Sur tout le passage du cortège, les rues de pavaient été allumées et voilée de crêpe. Aux fenêtres, beaucoup de drapeaux également voilés de crêpe. Un certain nombre de maisons étaient fermées.

Devant la maison mortuaire, dont la façade avait été drapée d'étoffes noires semées de larmes d'argent, de nombreuses délégations des sapeurs-pompiers de Béthune, sous le commandement de M. Outrebon, rendait les honneurs funèbres, à qui qu'un pipeat d'infanterie.

Le cercueil avait été recouvert d'un drapeau tricolore.

La douleur de Mme Haynaut et de sa famille était navrante.

A midi et un quart, le cortège s'ébranlait au son d'une marche funèbre jouée par la Musique municipale de Béthune.

Un premier groupe était ainsi composé:

Gendarmes à cheval; tambours et clairons des sapeurs-pompiers; musique des sapeurs-pompiers; drapeau des sapeurs-pompiers; couronne de la musique mun cipale; bannière de la musique municipale: musique municipale; drapeau de la Jeunesse-Laïque (Lavente Cambrin, Lapugnoy, etc.); délégations de mineurs; porphyres de Rebreuve, Comité républicain d'Houdain; Montreuil: instituteurs du canton.

Chaque groupe portait de superbes couronnes; nous devrons les citer toutes et les énumérer jusqu'à la fin.

Tous les corps constitués, institutions et corporations de la ville de Béthune précédaient le cercueil dans l'ordre suivant: Ecoles communales de filles; pensionnat de Mlle Déget; écoles communales de garçons; collège communal; hospice; société colombophile; la Revanche; société vélocipédique; société de gymnastique; société de tir; journal le *Petit Béthunois*; société républicaine d'instruction; sœ été de secours mutuels; administration de bienfaisance, de l'hospice et de la caisse d'épargne; employés de la sous-préfecture; employés municipaux.

Un détachement de cavalerie, portant sur un coussin la croix de la Légion d'honneur du docteur Haynaut, son écharpe de maire et son écharpe de député. Le Conseil municipal, en corps, précède immédiatement le cercueil, que portent les Charitables de Béthune dans leur tenue traditionnelle: habit noir avec petitmanteau, rabat bleu et le corne.

Les coins du poêle sont tenus par MM. Boucher-Cadart, Sagebien, Mercier, A. Fauvin, Dépres, Mahieu-Sauvage, le docteur Fontenis et le colonel du 73e de ligne.

Après la famille, viennent les sénateurs, les députés, le Conseil général, le Conseil d'arrondissement. On peut dire que tout ce que la Pas-de-Calais compte de notabilités républicaines était là.

Le cortège est arrivé un peu après une heure à destination.

Détail touchant: près de la, de pauvres bateliers dont les bélandres étaient en stationnement sur le canal, avaient le long de leurs bélandres, arborés des drapeaux qu'ils avaient ensuite recouverts de crêpes.

Plus de 3000 personnes ont pénétré dans le cimetière à la suite du cercueil, nous y avons remarqué la présence de MM. Hyérard, secrétaire particulier de M. Ribot, remplaçant ce dernier retenu à la Chambre par la discussion de la convention de Bruxelles, M. Val-Durand, préfet du Nord, Achille Bouillet et Dépres, sénateurs, Dulau, Boulanger-Bernet, Jonnart, et M. Fanien, députés; Godin, Pan en, Herme, Rose, Leloup, Evrard, Petain, Ringot, Lesage, Petit, Fauquette, Boucher-Cadart, Leroy et Dewavrin, conseillers généraux, Brasme, Fleury, Bouligny, Lenglet, conseillers d'arrondissement, etc.

Au cimetière

Quand la bière eut été descendue dans le caveau provisoire, que la ville de Béthune a fait ériger, aux frais de la commune de la Préfecture, a donné une improvisation chaleureuse rappelé les éminentes qualités du Dr Haynaut et il a rappelé qu'il avait été nommé par le Gouvernement de son pays tout entier, qu'il avait rempli ses fonctions avec honneur.

M. Achille Fanien, député du Pas-de-Calais, prend ensuite la parole.

Après avoir retracé les luttes entreprises pour le triomphe des idées républicaines, luttes auxquelles M. Haynaut a pris une part brillante, M. Fanien rappelle ce qu'était l'homme de cœur qui vient de s'éteindre :

« Homme de cœur, il l'était de toute façon. Comme homme, il était simple, sa générosité sans bornes!

Il était hospitalier à tous, oubliant des services qu'il avait rendus, ne songeant point à se plaindre de cœur qui en abusaient.

Sans fortune, il laissera le souvenir d'un bienfaiteur. Il a rendu des services à son pays tout entier.

Il a mérité surtout de s'être pas oublié des classes laborieuses, dont le sort l'a constamment préoccupé et auxquelles il a consacré toute l'ardeur d'une noble carrière.

Que cet homme laisse une douceur les regrets qu'il laisse à sa famille digne consolation, ils de la noble estime et de nos respectueuses sympathies.

M. Boucher-Cadart, président du Conseil général, parle ensuite, au nom du Conseil général du Pas-de-Calais.

Laissant à d'autres le soin de dire ce qu'était Haynaut comme député, comme maire, médecin, M. Boucher-Cadart rappelle seulement ce qu'était le défunt comme conseiller général du canton de Béthune.

« Haynaut était doulouse qui trop souvent hélas! atteignait sa santé. Haynaut est resté soujours le lutteur infatigable, le défenseur de toutes les idées libérales, le défenseur de toutes les causes qui ont pour lui, le triomphe de la République à Béthune.

Jetant un coup d'œil sur le passé politique de M. Haynaut, il ne nous est dit :

« Nommé successivement conseiller général, maire de Béthune et député, il n'avait pas redouté d'accepter ces trois fonctions diverses, son application de chacune d'elles, son énergie, son indomptable ténacité à le heurter des ennuis qu'il rencontrait.

Plus vite autorisées vous diront comment, il s'est acquitté et quels nouveaux titres il vit conquérir à notre affection et à notre reconnaissance.

Hélas! la seule chose avec laquelle il avait négligé de compter, lui médecin, c'était sa santé.

Il est décédé tout entier et sans retours.

M. Mahieu-Sauvage, 1er adjoint au maire parle ensuite au nom de la ville. Il dit en terminant:

« La Ville de Béthune dépose en ce moment sur le bord de la tombe de l'un de ses plus vaillants défenseurs et nous jurons sur elle de tout faire pour le défendre et le glorifier.

C'est le meilleur hommage que nous puissions rendre à la mémoire, celui auquel le serait attaché le plus de prix. Les républicains savent, mais la République vit; puisse-t-elle vivre longtemps.

M. le Dr Boutieux a pris la parole au nom du corps médical :

M. Parent, au nom de la Société républicaine d'instruction dont il est vice-président a adressé un serment à son bon confrère et à son dévoué président.

M. Lamendin, secrétaire-général du syndicat des mineurs du Pas-de-Calais, après avoir retracé les services rendus aux mineurs par M. Haynaut dit :

Tout récemment encore lors de l'interpellation de Ste Ly sur la grève générale, le docteur Haynaut prenait la parole à la Chambre des députés et dans un discours partant du fond du cœur, il contribuait à éclairer le pays, le parlement, le gouvernement et des membres du parlement sur la situation qui était faite aux mineurs.

Quelques jours après cette interpellation, alors que rien n'indiquait sa fin prématurée, il venait parmi nous à Lens et assistait à Evin de vos congrès, dans lesquels il nous apporta avec la bonhomie qui le caractérisait ses sages conseils.

Ces nombreux congrès tenus à Lens témoignent l'assurance de leur confiance et de leur reconnaissance le nommèrent à l'unanimité membre du bureau.

C'est dire que le Dr Haynaut était hautement apprécié et possédait l'estime de la population ouvrière du bassin houiller du Pas-de-Calais et que quelle le fait du un dernier et douloureux adieu.

Il était près de deux heures quand la cérémonie a été terminée et quand la foule s'est écoulée visiblement impressionnée.

LA « DÉPÊCHE » jugée par la « Vraie-France »

A propos de la réunion organisée, à l'Hippodrome, par le marquis de Morès, la *Vraie France* apprécie sévèrement l'attitude des autres journaux cléricaux de Lille, qui se sont associés, on le sait, à la campagne menée par le journal de Cambrai et Lille.

La leçon est vigoureusement administrée, et si la *Dépêche* n'est pas contente, c'est, en vérité qu'elle sera difficile.

Voici, en effet, en quels termes s'exprime la *Vraie France* :

Le nom du marquis de Morès, que les journaux n'avaient représenté comme une sorte de type de génie, a avait dû mêlé quelque envie d'assister à la conférence d'hier soir : mais l'hésitation empêchait de parler dans les journaux qui leur tous mes scrupules. Poussé par le *Nouvelliste*, énouvelle par la rédaction de la *Croix du Nord*, fortement excité par la *Dépêche*, j'ai cru devoir céder comme un devoir d'assister à la séance.

Vers huit heures et demie, la salle de l'Hippodrome est à toute heure, et, dans les loges, les dames du pr ti conservateur, des catholiques en masse, un groupe d'Etudiants de la *Cathe*, quelques prêtres, quelques dames appartenant à la haute société, et aussi quelques ouvriers.

Le marquis de Morès prend la parole

Après le marquis de Morès, le citoyen Vallée se lance et débite un monologue, très connaes en vre tié ou les expressions les plus inconvenantes du langage des faubourgs s'associent à l'argot le plus sinistre.

Le groupe de prêtres comprend qu'il est temps de s'esquiver; je les vois se dérober, cieilles bisses, par une porte latérale. Je ne les blâme de n'avoir pas entendu les orateurs suivants que j'ai encore à vous présenter.

L'un, monté dans un complet de drap noir qui lui donne l'aspect d'un prapluie dans un fourreau avec son haut-bidons et ses cheveux plaqués à grand renfort de pommade, déclare qu'il est temps de prendre des mesures : il a la liste des principaux accapareurs, il sait leurs noms, et il se propose à les raccourcir! (Applaudissements unanimes!)

Le jeune, sectaire à la voix pleurnich rde désigne sans hésiter M. Alphonse de Rotschild : c'est la première victime : après lui viendront les autres. (Applaudissements!)

A ce moment, ma conscience s'est tellement révoltée que j'ai quitté la salle, bouleux de m'être égaré là, plus honteux encore de ne pas avoir du voir que de ce que j'avais entendu.

Comment! il y a encore 3000 personnes dont plus de 1500 catholiques ou conserv-teurs, et il n'est pas élevé une voix contre cet appel à l'assassinat! Pas un cri de protestation! Des applaudissements, rien que des applaudissements, toujours des applaudissements!

C'est la première fois, je l'ai dit, qu'il m'arrive d'assister à « pareilles réunions; je me bien que c'est aussi la dernière. Et, j'ajoute, j'avoue une double excuse : je ne croyais pas aux violences et j'étais poussé par les gens journaux de la localité.

Je ne demande en vérité ce que vont faire les catholiques et les conservateurs dans ces galères. Pas un n'a pu nier, mercredi, après prédicte de guerre aux Juifs, c'est la guerre contre eux qu'on déclare; c'est à eux qu'on veut tordre le cou, et j'avoue qu'en ce moment je ne comprends pas M. de Rotschild, on ne me donne pas une compensation suffisante.

Et voilà longtemps que cette sottise se perpétue; on entend développer les idées les plus subversives sans protester; on laisse un Boulanger, un Boulanger un Lafargue quelconque : on assiste aux ironies de la vie en carieux; on applaudit à toutes les provocations; on se tait, et, dans 500 exemplaires reçoivent les encouragements publics de milliers de gens qui les dévorent, les lisent, et qui cependant pourraient les réduire au silence avec la plus grande facilité.

Mais, comme on dit, il faut commencement, on rit avec eux; et quand ce n'est plus drôle, on pleure: mais il est trop tard, le mal est fait

En somme, j'ai passé une bien mauvaise soirée à entendre ces sottises et ces appels aux bandits conscients ou inconscients.

LE SUICIDE DE M. MAHIEU

Il nous est pénible, on le comprendra, de continuer des polémiques en présence d'un cadavre encore à peine refroidi.

La fin tragique de M. Mahieu, cette exaspération terrible d'une faute certes blâmable, mais non point criminelle, impose, ce nous semble, la réserve et même le silence à tous.

Si M. Mahieu, pour une défaillance d'un jour, s'est infligé cette inexorable justice, c'est qu'il avait conservé, au dedans de soi-même, le sentiment de l'honnêteté et de l'honneur, qui l'a fait se juger et se condamner lui-même, sans attendre que ne pouvait le faire aucun tribunal.

Nous ne voulons donc pas nous livrer à des discussions qui n'ont plus d'objet. Nous laisserons le *Réveil du Nord* avec son satisfecit d'avant-hier et de dernier jour été certain de la culpabilité de M. Mahieu.

Et nous ne prendrons pas la peine de réfuter les odieuses insinuations du *Nouvelliste* qui sous prétexte que la « presse » critique « les abus de la « pression » matière de douane, » voudrait faire croire que M. Mahieu a bénéficié commerciaux d'autres fraudes que celle qui lui a été reprochée.

Le *Réveil* avait dit lui-même : « que tous commentaires serait déplacé. » Et le *Nouvelliste-Dépêche* annonçait « qu'en ce qui » concerne M. Mahieu, il garderait une » réserve que ses lecteurs ne pourraient » qu'approuver. »

Pourquoi nos confrères se sont-ils si peu conformés à leurs propres résolutions? Et pourquoi M. Langlois, notamment, après avoir déclaré que « devant ce cadavre il n'avait plus qu'un devoir, c'était » de garder le plus profond silence, » s'est efforcé, pendant une grande colonne, de réagir contre les sentiments de sympathique pitié dont M. Mahieu a été l'objet, au lendemain de sa mort.

Le rôle de la *Dépêche* et du *Réveil*, dans cette lamentable affaire, a été assez triste pour qu'ils aient le devoir de ne pas s'acharner après un cadavre.

Nous ne prétendons pas innocenter M. Mahieu. Nous constatons, nous aussi, que l'intérêt des industriels honnêtes et loyaux commandait impérieusement la répression de pratiques qui leur rendait toute concurrence impossible et les conduisait à la ruine. Et l'on ne peut s'étonner que d'une chose : c'est que la direction des douanes ait mis dix ans à découvrir des fraudes dont l'existence n'était un mystère pour personne, excepté pour elle.

Mais nous disons que le châtiment a été hors de toute proportion avec le délit commis. Nous disons que dans des cas autrement graves, comme celui de M. Duquesnay, neveu de l'ancien archevêque de Cambrai, on ne s'est montré si aussi rigoureux, ni aussi impitoyable. Nous disons enfin que sous raison d'impartialité, parce qu'il était républicain, on a traité M. Mahieu comme le dernier des criminels, on l'a jeté dans un cachot, on l'a poursuivi comme un malfaiteur, on l'a conduit sur un lit de camp, à peine couvert d'une misérable couverture, et d'où il ne sortait que pour venir comparaître, chargé de chaînes, et entre deux gendarmes, devant le procureur de la République et le juge d'instruction.

Oui, M. Mahieu était coupable. Mais quand on songe à la différence de traitement dont ont bénéficié les Duquesnay et les Emile Dupré, quand on considère que le délit qui lui était reproché, si condamnable soit-il, est pratiqué sur une grande échelle dans les frontières de la frontière; quand on réfléchit à toutes les fraudes qui sont journellement commises, sans que pour cela les coupables soient tenus pour honnêtes, au préjudice de l'octroi, de l'enregistrement, ou des contributions directes et indirectes, on a le droit de dire que la faute commise par M. Mahieu ne méritait pas le sort, et que ceux, journalistes, fonctionnaires et magistrats, qui ont pu avoir une part de responsabilité dans cette mort, doivent faire sur eux-mêmes un douloureux retour.

Georges ROBERT.

Chronique locale

ROUBAIX

CONSEIL MUNICIPAL

Présidence de M. Julien Lagache, maire

La séance est ouverte à 8 h. 20.

Etn ent présents : MM. Julien Lagache, A. Vincken, Pierre Destombes, adjoints. Gustave Lagrand, Auguste Dupire, G. Lecomte, E. Tiers, Delaporte-Bayard, H. Briet, G. Heyndrickx, F. Carissimo, Ed. Debuchy, A. Herinckouck, A. Lepers F. Fauvarque, R. Degalle, Ch. Vernier, Henri Lemaire, Chéron, docteur Derville, docteur Largillière.

Absents : MM. P. Watine, adjoint; L. Willem, V. Farvacque, H. Salembier, docteur Gavre, J. Agneroy, V. Vallaeys, F. Roussel, A. Lounge, J. Lagrand, Bourgois-Cartier.

Au début de la séance, le conseil autorise l'administration municipale à passer des marchés de gré à gré avec M. L. Carrice pour la fourniture d'allume-feux nécessaires à la Condition publique, pendant l'année 1892, avec MM. Dujardin frères, pour la fourniture du charbon, avec M. Jourez, pour la fourniture de sacs d'emballage et pour la fourniture de savon et de sel de soude.

Le conseil homologue une police d'assurance de l'église du Saint-Sépulcre; il approuve les travaux de construction d'une bascule à la gare annexe.

Une demande de rétrocession de terrain au boulevard de Reims, par les consorts Pichon, est renvoyée aux 3e et 4e commissions.

RAPPORTS DE COMMISSIONS

Cessions de terrains rue de la Perche, rue du Fontenoy

A la suite des alignements délivrés, les parcelles de terrain dont la désignation suit ont été incorporées à la voie publique :

1° Mme Mülle, née Pauline Zélie Gadenne, a cédé, pour être réunis au sol de la rue de la Perche, une parcelle de 303 m. 51 à 21 fr. le mètre soit 6.352 fr. 71.

2° Mme Charles Mazure, née Thérèse-Hortense Watine, a cédé, à l'angle des rues Richebourg et de la Perche, une parcelle de 46 m. fr. le mètre, une parcelle de 7 m. 75, soit 310 fr. Ensemble 6.662 71.

Le conseil, le budget primitif de 1891, article 137 (indemnité d'alignement) étant insuffisant, le conseil vote un crédit additionnel de 6.662 fr. 71, formant l'importance des sommes dues.

Rue de Beaumont

Par suite du redressement de la rue de Beaumont (chemin vicinal n° 3) M. Six-Roussel a incorporé dans sa propriété, une parcelle de terrain d'une contenance de 132 m. 60 (ancienne voie publique) et M. Boulanger est devenu inutile. Le prix en a été fixé à 6 fr. le mètre, prix accepté par M. Six-Roussel.

Le Conseil approuve la mise à satisfaction du terrain à céder et autorise le recouvrement de la *somme de 795 fr. 72 c.* laquelle sera inscrite en recette au budget supplémentaire de 1891.

La question des crèches

M. G. Heyndrickx, rapporteur, donne lecture du rapport suivant :

Messieurs, au sé du sénat sur la réclamation de Mme Dessoye, tendant à ce qu'il consentît à avances qu'elle aurait faites, pour le compte de la Ville, vous avez exprimé le désir d'être renseignés sur l'intention du Conseil municipal à l'égard des enfants naturels. La prédécesse de l'honorable de la question, par l'admettre toutes les enfants, qu'elle a pu répondre que le règlement des crèches de Roubaix, en supposant pas à ce qu'il y ait des enfants naturels dans les crèches, mais que dans la pratique, il n'était accepté que des enfants légitimes. Elle se demandait si elle pouvait se dispenser de suivant pas le règlement des crèches et si elle n'obligerait pas ces institutions nouvelles.

Vous avez, Messieurs, entendu les observations de Mme Dessoye, mais sans plaignant sur le terrain humanitaire, nous pensons que les crèches doivent être ouvertes à tous les enfants légitimes et aux enfants naturels premiers nés et qu'il ne doit y avoir d'exception que pour les enfants dont les parents ne sont pas mariés et qui